



Trianon dans l'historiographie roumaine

Traian Sandu

► **To cite this version:**

Traian Sandu. Trianon dans l'historiographie roumaine : continuité et distorsions d'une préoccupation nationale. DES MÉMOIRES RÉCONCILIÉES? LE TRAITÉ DE TRIANON 90 ANS APRÈS, Jun 2010, Paris, France. <hal-00556419>

HAL Id: hal-00556419

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00556419>

Submitted on 16 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Trianon dans l'historiographie roumaine, continuité et distorsions d'une préoccupation nationale

Si l'on adopte une approche gellnerienne de la genèse des élites nationalistes, les historiens sont des agents de légitimation au moins aussi puissants que les linguistes ou les écrivains, et en tout cas plus intéressés à la dimension étatique post-herdérienne de la construction nationale, se rapprochant ainsi des juristes. Il n'est donc pas étonnant de retrouver ces deux catégories d'intellectuels au fondement de l'agrandissement de la Roumanie après 1918, en étroite collusion avec les milieux politiques dont ils fournissaient les principaux représentants.

Les historiens roumains ont une lecture de l'histoire fortement influencée par les impératifs idéologiques du régime en place et par des contraintes géopolitiques durables, qui ont façonné le nationalisme roumain. Ils ont adhéré avec enthousiasme à l'œuvre d'unification nationale et de défense des acquisitions territoriales, qui apparaissent comme l'aboutissement du mouvement d'éveil du peuple roumain et qui leur assurait, en termes corporatifs, un rôle éminent dans ce mouvement national.

Le cadre théorique

La plupart des ouvrages roumains s'ouvrent sur un véritable *credo* nationaliste, affirmant la continuité de l'occupation roumaine de l'antique foyer daco-romain qu'ils situent dans la « rocade » du coude des Carpates, donc dans la Transylvanie *stricto sensu*, le droit imprescriptible du peuple roumain sur ce territoire des aïeux et le devoir de l'Etat roumain de regrouper toutes les provinces historiquement roumaines. Après 1918 et la réalisation de la Grande Roumanie, ces aspirations sont satisfaites et le nationalisme roumain devient conservateur sur le plan international : dans une littérature surabondante, nous avons choisi quelques titres saillants, dont nous remarquons 3 grands traits :

- le nationalisme, dont l'infléchissement conservateur sur le plan idéologique et herdérien après la défaite française de 1870 avait été porté par les élites intellectuelles, à commencer par le grand postromantique Eminescu, et qui fut entretenu, voire radicalisé, tout au long de l'entre-deux-guerres, puis régulièrement relancé, soit par les événements internationaux liés à la Seconde Guerre mondiale (partition de 1940 et ré-annexion de 1945), soit par la volonté de faire diversion par rapport à des difficultés intérieures ;

- le juridisme, dans sa double dimension intérieure et extérieure, la première insistant sur l'ainsi-dit plébiscite d'Alba-Iulia du 1^{er} décembre 1918, la seconde sur le traité de Trianon

du 4 juin 1920, les deux n'ayant pas le même destinataire dans l'ordre de légitimation de la possession de la Transylvanie : la première, d'ordre intérieur et tournée essentiellement vers la scène domestique, trouve des complications dans l'intégration nationale des élites transylvaines roumanophones, uniates et parfois autonomistes (marqués par les projets de fédération de la monarchie habsbourgeoise), mais reste indispensable pour soutenir la thèse de l'unité nationale ; la seconde, d'ordre international, faisant référence donc à Trianon, est surtout mobilisée à l'extérieur, mais aussi à l'égard de la minorité hongroise attirée par sa patrie d'origine et tentée par le recours aux instances internationales comme la SDN ;

- la glorification de la diplomatie roumaine : elle a pour fonction, dans la défense internationale du traité de Trianon, de mettre l'accent sur l'excellence des arguments et sur son habileté, notamment dans sa dimension régionale de la Petite Entente, afin de la dégager des contingences des alliances, notamment française : à l'égard de la période de fiabilité relative des années vingt, le discours historique adopte un ton de Realpolitik fondée sur un rapport des forces favorable à la Roumanie, mais à l'égard des années trente, l'excellence des arguments passe par le renforcement du juridisme genevois, qui masque lui-même la tentative d'intégration à un axe Paris-Moscou, malaisée en raison de la question de la Bessarabie.

L'entre-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale

A cette époque, ce ne sont pas toujours les historiens qui se consacrent à un évènement aussi récent, à l'exception de ceux qui font également œuvre politique comme Gheorghe Brătianu, qui publie en 1939 un ouvrage sur la campagne de 1919¹, ou Nicolae Iorga, qui consacre un de ses milliers d'articles aux "[Les] fondements géographiques et historiques de la Petite Entente", dans *Le Monde slave* de mars 1925.

Plus amplement, en 1930, l'avocat Florin Codrescu soutint à Paris sa thèse, intitulée *La Petite Entente* : c'était le « principe des nationalités ... que les quatorze points du Président Wilson ... consacr[ai]ent comme le principe dominant le droit international. »² Il lui consacre un chapitre aux relations de la France avec la Petite Entente, représente l'apogée de la conception classique de la France, guide et protecteur des nations nouvellement émancipées d'Europe centre-orientale :

"la sécurité de la France n'est pas seulement sur le Rhin, mais également sur la Vistule, le Danube et la Theiss ... Plus la Petite Entente rendra de services à la généreuse et héroïque

¹ Brătianu, Ion Gheorghe, *Actiunea politica si militara a României in 1919 în lumina corespondentei diplomatice a lui I.I.C. Bratianu* (L'action politique et militaire de la Roumanie en 1919 à la lumière de la correspondance diplomatique de I.I.C. Bratianu), Bucarest, Cartea româneasca, 1939.

²Codrescu, Florin, *La Petite Entente*, Paris, 1930, p.628.

France, et par là, à la paix universelle, plus elle sera appréciée universellement, comme facteur indispensable pour maintenir l'équilibre entre les intérêts politiques du monde entier."³

On doit à Gheorghe Sofronie, professeur de droit international public à l'Université de Cluj et auteur prolifique, deux ouvrages qui nous intéressent particulièrement : *Le Principe des nationalités et les traités de paix de 1919-1920*, Bucarest, 1937, auquel je préfère néanmoins une synthèse publiée en 1938, *La Position internationale de la Roumanie. Etude juridique et diplomatique de ses engagements internationaux*⁴ car moins théorique et censément plus ancrée dans la réalité géostratégique qui intéresse l'historien. Or celle-ci est à ce point escamotée que le mot « Allemagne » n'apparaît que deux fois dans cet ouvrage de 1938 qui compte environ cent cinquante pages !⁵ A l'inverse, l'auteur met l'accent sur le leitmotiv de la constance de la diplomatie roumaine tout au long de l'entre-deux-guerres au service du bon droit international : il évoque ainsi

« la mission historique et civilisatrice de l'Etat roumain d'après-guerre, ... l'idée directrice de sa politique étrangère, jamais démentie depuis l'Union de 1918 -quel qu'ait été le dirigeant du ministère des Affaires étrangères ou la couleur politique du gouvernement en fonctions- et qui peut se synthétiser en cette formule : *défense et consolidation de l'ordre international existant par le respect des traités, plus spécialement de ceux de 1919-1920 qui l'ont créé.* »⁶

Un des tenants les plus ardents de l'antirévissionnisme roumain est Aurel Gociman, docteur en sciences économiques de Cluj et correspondant pour la Transylvanie du journal de droite *Universul*. Dans le panthéon antirévissionniste des années trente, il contrebalance la tendance officielle de Titulescu, favorable à l'alliance franco-soviétique et représentée par le Ligue antirévissionniste. En 1936, il publie ainsi à Cluj un *Catéchisme antirévissionniste et anticommuniste*, mais c'est son livre de 1934, *România și revizionismul maghiar*, qui assura sa notoriété. Son ancrage à droite ne l'empêchait pourtant pas d'affirmer l'excellence des

³Codrescu, *op. cit.*, p.494.

⁴Sofronie, Gheorghe, *La Position internationale de la Roumanie. Etude juridique et diplomatique de ses engagements internationaux*, Bucarest, 1938. Voir mon article, "Droit et diplomatie dans le contexte des relations culturelles franco-roumaines de la deuxième moitié des années trente; l'exemple de Gheorghe Sofronie", dans la *Revue roumaine d'études internationales*, n°5-6 (127-128), Bucarest, 1993, pp.385-401.

⁵ Sandu, « Droit et diplomatie... », *op. cit.*, p. 394 («A. L'Allemagne et la Russie : du mutisme à l'inflation verbale, la latitude offerte à la diplomatie roumaine par le discours juridique »)

⁶Sofronie, *op.cit.*, p.8.

droits roumains : « Le plus grand adversaire de la Hongrie n'est pas la force, mais la justice. »
et plus loin : « La force ne vaincra pas la justice. »⁷

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les écrits juridiques fondés sur les traités de 1919-1920 sont beaucoup moins prisés en raison du rapprochement avec l'ancien vaincu de la guerre précédente, sans même parler des systèmes d'alliances de l'entre-deux-guerres garantissant ces traités (même si des allusions anti-hongroises à la Petite Entente pouvaient surgir sporadiquement dans les discussions diplomatiques concernant les relations roumano-croato-slovaques).

Les élites transylvaines se trouvent dans l'opposition au régime du Maréchal Antonescu, ce qui limite leur capacité à publier officiellement des ouvrages révisionnistes, mais ceci n'empêche pas le régime de financer de nombreux périodiques irrédentistes visant la Transylvanie et le chef de l'Etat de prendre Aurel Gociman comme chef du cabinet civil auprès de la Présidence du Conseil des ministres. Dans sa correspondance secrète avec Iuliu Maniu, Antonescu justifie sa politique pro-allemande par le désir de récupérer la partie nord de la Transylvanie au terme du conflit et cite une liste impressionnante de publications et de manifestations allant en ce sens, mais qui ne font donc pas allusion au traité de Trianon. Je citerai seulement un discours tenu par Antonescu le 25 mars 1941 :

« Il n'y aura pas de paix et de repos dans cette partie de l'Europe et il n'y aura pas de vraie justice dans le monde aussi longtemps que la justice n'aura pas été faite au peuple roumain ou qu'il ne l'aura faite lui-même ».⁸

A la fin de la guerre nous retrouvons néanmoins nos deux protagonistes, Sofronie, prénommé Georges pour sa publication en français de 1944, *Frontière et nation en droit international*, publié à Sibiu, Centrul de studii și cercetări privitoare la Transilvania, Tip. Cartea românească, 114p ; Aurel Gociman, malgré ses fonctions pendant la dictature d'Antonescu, ressortit un écrit de guerre intitulé « La frontière occidentale de la Transylvanie vue par les auteurs magyars. Les efforts magyars pour repousser vers l'est les frontières ethniques des Roumains » ; cette étude fut adaptée et présentée à la Conférence de la paix de Paris de 1946. Mais peu après le basculement de la Roumanie, il dut se cacher pendant dix ans

⁷ Gociman, Aurel, *România și revizionismul maghiar*, Cluj, Clusium, 1996 (première édition, 1934), 427pp, ici p1.

⁸ Lettre d'Antonescu à Maniu du 22 juin 1941, *Iuliu Maniu - Ion Antonescu, opinii și confruntări politice, 1940-1944* (Iuliu Maniu – Ion Antonescu, opinions and political confrontations, 1940-1944), Ion Calafeteanu, ed., Cluj, Ed. Dacia, 1994, 218 pp., doc. nr 8, pp.41-74, p.56.

et ses publications, contrairement à de nombreuses autres de la même période, ne furent pas instrumentées durant la période nationale-communiste. Car en effet...

Après-1945, Trianon devint un cheval de bataille du national-communisme

Si l'on excepte la période purement stalinienne, le régime communiste a eu besoin de diversifier ses moyens de légitimation, et le nationalisme a été toléré par Moscou et privilégié par Bucarest après les preuves de fidélité apportées à l'Union Soviétique lors de la participation active à la répression de l'insurrection hongroise de 1956. De nombreux historiens se sont donc fait une spécialité de la période de l'entre-deux-guerres, délicate certes en raison de la question bessarabe, mais d'autant plus portée à survaloriser le traité de Trianon.

Ainsi, la phrase liminaire de *La Politique de défense nationale de la Roumanie dans le contexte européen de l'entre-deux-guerres (1919-1939)* de Zaharia et Botoran⁹ entonne de nouveau l'hymne national roumain, le déterminisme marxiste ne faisant que renforcer le déterminisme nationaliste traditionnel :

« la conception qui a reposé au fondement de la politique de défense nationale de la Roumanie bourgeoise de l'entre-deux-guerres a découlé de sa situation intérieure et internationale, en concordance avec la politique extérieure qu'elle menait : le but de cette dernière était le maintien des frontières décidées par les actes à caractère plébiscitaire de l'année 1918, la Grande Roumanie étant une conséquence de la lutte nationale-révolutionnaire du peuple, de la volonté librement exprimée par de larges masses populaires de tous les territoires historiques habités par des Roumains, et étant reconnue par les traités de paix de Paris de 1919 et de 1920. »¹⁰

Ce bel unanimisme national et international ne correspond que très approximativement à l'analyse de la documentation de l'époque. Si personne ne peut nier la présence de populations majoritairement roumanophones dans toutes les provinces annexées -« unies », selon la phraséologie roumaine-, il en va tout autrement des modalités et des conditions qui ont accompagné ce processus. L'immuable expression des historiens roumains d'« assemblée » et de « plébiscite » d'Alba Iulia escamote deux conditions indispensables à un tel qualificatif : l'organisation technique d'un scrutin qui n'a pas eu lieu – et qui ne pouvait avoir lieu en raison de la division militaire de la Transylvanie entre Roumains et Hongrois –,

⁹ Zaharia, Gheorghe et Botoran, Constantin, *Politica de aparare nationala a României în contextul european interbelic (1919-1939)*, Bucarest, 1981.

¹⁰ *Ibid.*, p.5.

qui s'est donc limité à l'envoi de délégations d'organisations représentatives des Roumains, des Saxons et des Sicules, à l'exclusion d'ailleurs de tout représentant des Magyares. La seconde exigence réside dans l'objet du plébiscite, la question posée : or l'intégration de la Transylvanie s'est faite selon un modèle jacobin centraliste alors que toute la culture des chefs transylvains les dirigeait vers l'autonomie fédérative, ainsi que les débats, enfin publiés mais rarement commentés, de la réunion d'Alba Iulia l'attestent.¹¹

Après 1989,

la liberté retrouvée a évidemment reflété le choix idéologique et professionnel de chacun, révélant chez les uns un professionnalisme impeccable, chez d'autres une évolution nationaliste sans les embarras phraséologiques du national-communisme.

C'est ainsi que Gheorghe Buzatu ou Viorica Moisuc, des ténors du national-communisme, se sont tout naturellement rangés au sein du parti populiste d'extrême-droite de C. Vadim Tudor, participant à la réhabilitation d'Antonescu et de Codreanu. Mais l'exemple le plus caricatural est celui de Valeriu Florin Dobrinescu, universitaire très prolifique d'ouvrages dont l'agressivité est soulignée dans les titres – « bataille pour la Transylvanie », « bataille pour la Bessarabie », etc.. Dans sa *România si Ungaria, de la Trianon la Paris, 1920-1947, bătălia diplomatică pentru Transilvania* (la Roumanie et la Hongrie, de Trianon à Paris, 1920-1947, la bataille diplomatique pour la Transylvanie), publiée à Iași en 1996 par l'Editura Viitorul Românesc, le récit commence en fait en 1918 et ne mentionne à aucun moment l'occupation de Budapest par les troupes roumaines en 1919 ! Nous assistons aux combats d'avril à juillet, puis à la tension entre l'Entente et Bucarest à partir de septembre pour une raison inconnue – en fait l'évacuation d'une Hongrie orientale et de la capitale hongroise, dont nous n'avons jamais assisté à l'occupation en août !

Un peu moins caricatural est l'ouvrage traduit en français de Dumitru Preda, Vasile Alexandrescu et Costică Prodan de 1995, *La Roumanie et sa guerre pour l'unité nationale, campagne de 1918-1919*, paru aux Editions encyclopédiques de Bucarest : s'il décrit en détail l'occupation de la Hongrie par les troupes roumaines, il en présente une version idyllique, où les Roumains sont accueillis en libérateurs nourriciers d'un peuple affamé et en pleine guerre

¹¹ Le procès verbal a été publié par l'une des historiennes les plus traditionalistes d'avant et d'après 1989, Viorica Moisuc, dans *Basarabia, Bucovina, Transilvania, Unirea 1918*, Bucarest, Departamentul Informațiilor Publice, 1996, doc. n°152, pp.500-540.

civile.¹² Il fait toutefois silence sur les conditions d'occupation et notamment sur les « prélèvements » de matériel divers, notamment ferroviaire – que les Roumains présentaient comme des « récupérations » des prélèvements ennemis durant l'occupation de 1917-1918 – et dont les Alliés exigeaient la restitution comme gage de réparations pour tous les Alliés et surtout comme gage de survie de la population de Budapest, difficile à approvisionner sans moyens de transport de la nourriture.¹³

Quant à l'option internationale de ces annexions à Trianon, l'historiographie roumaine hésite entre le triomphalisme de l'appui de grands alliés au rôle de la Grande Roumanie dans l'équilibre européen et la description non moins complaisante des luttes de la vaillante diplomatie roumaine au service de la patrie contre les vents hostiles. Les deux tendances peuvent d'ailleurs se retrouver au sein d'un même ouvrage et participent de **la tactique historiographique roumaine à l'égard des puissances, et notamment de la France :**

Puisque la Roumanie est censée avoir maintenu une politique constante durant tout l'entre-deux-guerres, la conséquence logique de toute étude des relations bilatérales avec un autre État est que **les changements de politique sont du seul fait du partenaire** en question. La France est la cible privilégiée de ce genre d'attitude car elle était la puissance la plus intéressée au maintien du *statu quo post bellum*.

Pour schématiser cette attitude, et avant de l'illustrer, disons que lorsque la diplomatie française s'efforce d'entraîner la Roumanie dans la défense du traité de Versailles à travers l'appui aux Russes blancs en 1919 ou à l'occupation de la Ruhr en 1923, l'historiographie roumaine la traite d'« impérialiste » et de « belliciste » et applaudit au non-engagement roumain à ses côtés ; mais lorsque la France se désintéresse des traités de Trianon, de Saint-Germain, de Neuilly ou du Pacte de la SDN pour se consacrer à la sécurité sur le Rhin, notamment au moment de Locarno, alors elle est qualifiée de « pacifiste » et, par anticipation, de « munichoise ». Viorica Moisuc et Eliza Campus – mais pas seulement elles – s'étaient fait une spécialité de ce genre d'acrobatie interprétative à l'égard de la France, avant et après 1989.

¹² « Aussi fréquentes que salutaires ont été les actions humanitaires des forces roumaines d'occupation entreprises à la demande des autorités administratives hongroises dans de multiples domaines de la vie économique et sociale. », *op.cit.*, p.417.

¹³ Voir le chapitre III de ma thèse : « Pressions franco-alliées pour obtenir l'évacuation roumaine de la Hongrie en échange de la reconnaissance de la Bessarabie roumaine (août 1919-mars 1920) », dans *Le Système de sécurité...*, pp.91-114.

Ainsi, à aucun moment Bucarest n'a accepté de s'intégrer à l'architecture de sécurité française qui privilégiait la restauration de la Russie comme allié de revers en 1919 et un effort conséquent pour le salut de la Pologne comme allié de substitution en 1920. Evidemment, la Hongrie était prête à aider la Pologne en échange d'une révision limitée du traité de Trianon dont l'encre venait à peine de sécher, ce qui amena Eliza Campus à se féliciter de ce lâchage roumain et en faire la condition de la réussite de la Petite Entente sur le dos de la Pologne¹⁴, même si la réalité est plus nuancée, puisque Take Ionescu avait accepté d'envisager un instant une remontée de troupes hongroises vers les cols des Carpates.

L'épisode de 1923-1924, donc l'abandon de la France diplomatiquement isolée au moment de la Ruhr¹⁵, donne lieu à l'une des plus flagrantes contradictions de l'historiographie roumaine. Elle reproche à la France sa pression militaire sur l'Allemagne qui fait éclater, à partir de l'été de 1923, l'entente franco-britannique, seule susceptible, de l'aveu même des diplomates et des historiens roumains, de maintenir la sécurité sur le continent¹⁶; or, l'Angleterre ne s'intéressait pas aux traités centre-européens et ne souhaitait garantir que la sécurité occidentale sur le Rhin; et lorsque la France se rallia enfin à cette solution lors des accords de Locarno, les petits vainqueurs centre-européens, à commencer par la Roumanie, furent les premiers à lui reprocher son abandon de la sécurité centre-européenne¹⁷, comme si ils ne venaient pas eux-mêmes de participer à l'isolement de la France et à son évolution vers l'Angleterre.

¹⁴ « En août 1920, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, étroitement liées entre elles, ... se trouvaient également face à des pressions continues exercées par la France qui désirait qu'elles participent à la guerre soviéto-polonaise. En Roumanie, comme dans les autres pays amis, existait toutefois le ferme désir de se tenir à l'écart d'une telle intervention. » (CAMPUS, *Mica Înțelegere*, op. cit., p.55). La Pologne n'était-elle pas un « pays ami » ?

¹⁵ Voir ma thèse, *Le Système de sécurité...*, op. cit., pp. 199-209 : « D/ L'éloignement progressif de la Roumanie lors de la crise franco-britannique (mai-novembre 1923) ».

¹⁶ Voir, entre autres, Moisuc, *Premisele izolării...*, op. cit., p.146 : « Il est hors de discussion que ce genre de relations qui ont fonctionné entre grands et petits alliés a été un facteur de la plus haute importance dans le processus de dégradation de la sécurité et de la paix en Europe et dans le monde au profit de groupements de forces qui poursuivaient le renversement de façon dite « pacifique » ou violente du statut politique et territorial établi en 1918-1920. » L'auteur renvoie dos-à-dos France et Angleterre sans marquer de préférence pour la France, qui tentait à l'époque d'établir un système d'alliances anti-révisionnistes avec les Etats d'Europe centre-orientale. Elle reconnaît toutefois la faiblesse du système de revers de la Petite Entente, privée de la Pologne pro-hongroise et anti-tchécoslovaque et de la Grèce à peine remise de sa guerre contre la Turquie (pp.148-151). En cela, elle se montre plus objective qu'Eliza Campus, qui n'aborde pas les relations entre Petite Entente et puissances au sommet de la crise de la Ruhr à la fin de 1923 (*Mica Înțelegere*, op. cit., pp.72-73).

¹⁷ Voir Campus, op. cit., 2^e partie, chapitre II (« Initiatives créatrices de la Petite Entente dans le but de contrecarrer les accords de Locarno », pp.89-97) et Moisuc, op. cit., 2^e partie, chapitre III (« Les accords de Locarno (1925) et le traité de Berlin (1926) », plus précisément p.194 : « Assurément, l'un des problèmes qui préoccupait la Roumanie était celui lié aux « différences fondamentales » de traitement entre les frontières occidentales et les frontières orientales de l'Allemagne. »

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples, tout au long de la période des années vingt. Signalons seulement que l'audience trouvée par cette historiographie en Occident¹⁸ procède d'une certaine convergence avec certains historiens conservateurs français autour du dénigrement mal informé de l'œuvre de Briand.¹⁹

D'autres ouvrages abordent le sujet de cette manière traditionnelle : ainsi Ion Calafeteanu, *Revizionismul ungar și România*, Ed. Enciclopedica, 1995. Je n'ai pas pu consulter le livre de C.Gh. Marinescu, *Diplomația României și Tratatul de la Trianon*, 1998, Iași, Academia Română.

La jeune génération aborde la question de manière beaucoup plus détendue, sous l'influence de la professionnalisation et du désarmement historiographique liés aux exigences de l'intégration aux structures euro-atlantiques. Le représentant de cette tendance pour les relations roumano-magyares est Lucian Leuștean, qui a publié sa thèse portant sur la période 1918-1923 et publiée sous la forme de deux ouvrages en 2002 et 2003, *Romania, Ungaria și Tratatul de la Trianon (1918-1920)*, Iași, Polirom, 2002, 240pp et *Romania și Ungaria în cadrul „Noii Europe” (1920-1923)*, Iași, Polirom, 2003, 264pp

Sans vous infliger une étude détaillée de ces livres, je me limiterai au quatrième de couverture très œcuménique qui présente l'ouvrage comme une analyse de « la manière et la mesure dans laquelle les leaders politiques et les diplomates roumains, magyares et occidentaux ont appliqué l'intelligence et le tact dans le déroulement des relations officielles et semi-officielles entre les gouvernements de leurs Etats indépendants durant les premières années de l'entre-deux-guerres ». Son second livre aborde même les plans d'union roumano-magyares. Il n'est pas étonnant que Lucian Leuștean soit devenu jeune secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères sous la première présidence de Traian Băsescu.

En conclusion, si l'on peut se féliciter de cette évolution de l'historiographie roumaine, force est de constater que les deux constantes enregistrées tout au long du XXe siècle, soit la collusion entre le corps des historiens et la politique d'une part, et l'écriture de l'histoire sous la pression des intégrations à des ensembles continentaux puissants d'autre part, subsistent largement.

¹⁸ Voir notamment des colloques qui rassemblent historiens de l'Est et de l'Ouest comme *Les Conséquences des traités de paix de 1919-1920 en Europe centrale et sud-orientale*, Actes du Colloque de Strasbourg du 24-26 mai 1984, publiés par l'Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1987.

¹⁹ Voir ces aspects historiographiques dans l'introduction à ce volume et dans ma thèse, *Le Système de sécurité...*, op. cit., p.20.